



MERLETTE
Normandie

ecoplus
funéraire
LE CHOIX DU PRIX

MAISON MERLETTE

- Normandie -

66-68 rue Saint Louis

27000 EVREUX France

Tél : 02 79 02 73 76

Email : ecoplusevreux@maisonmerlette.fr

Habilitation : 25-27-0054 - SIRET: 48748758900078

Devis n° CRE003289

Page 1 de 5

Notre référence PRE002958
En date du 14/08/2025
Suivi par SERANDOUR Katia
Tél du client 02.32.31.52.86

. MAIRIE EVREUX
Place du Général de Gaulle
27000 EVREUX
France

Obsèques de Monsieur X

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

*En application de l'article R.2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de déces, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires.
D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.*

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
			<ul style="list-style-type: none"> - Devis type pour inhumation en caveau 1 place avec transport avant mise en bière, toilette et habillage, mise en bière et inhumation au cimetière dans un rayon de 25 km en caveau 1 place (attention le tarif ne comprend pas le prix de la chambre funéraire qui sera à ajouter en fonction de la chambre funéraire choisie par la famille et l'achat de concession à faire par la famille à la Mairie) 	
1A - Préparation et organisation des obsèques			Démarches et formalités administratives: pour l'organisation, le suivi et l'accompagnement personnalisé pour la réalisation des obsèques.	240,00
			Toilette habillage. Tous vêtements portés par le défunt avant l'intervention du thanatopracteur seront détruits.	185,00
2 - Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)	Housse de transport sanitaire	60,00	Transport de corps avant mise en bière forfait rayon 25 kms (chauffeur et brancardier inclus)	350,00
3 - Cercueil et accessoires	Cercueil LE PAGNOL, lyonnais pin massif, 22mm, teinté - 4 poignées, cuvette biodégradable étanche, plaque d'identité.	700,00	Capiton LE SIMPLE blanc en non tissé avec ruban de finition	80,00
			Préparation, mise en bière et fermeture du cercueil	70,00
5 - Transport du défunt après mise			3 Porteur(s) au convoi (-50 kms)	405,00

FUNEXCELSIS - SASU au capital de 7500 euros - L'embourquerie 27410 Grandchain - France
RCS B 487 487 589 Ville du greffe BERNAY - APE 9603Z - Responsable légal : Romain BALLY

N° TVA : FR84487487589 - SIREN 487487589 - SIRET 48748758900029 - Tva sur les débits - N° OrIAS : 09049441



MERLETTE
Normandie

ecoplus
funéraire
LE CHOIX DU PRIX.

MAISON MERLETTE

- Normandie -

66-68 rue Saint Louis

27000 EVREUX France

Tél : 02 79 02 73 76

Email : ecoplusevreux@maisonmerlette.fr

Habilitation : 25-27-0054 - SIRET : 48748758900078

Devis n° CRE003289

Page 2 de 5

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
en bière (avec cercueil)			Corbillard pour la cérémonie à l'église et/ou au cimetière dans un rayon de 25 kms	260,00
6 - Cérémonie funéraire			Maitre de cérémonie (-50 kms)	200,00
7A - Inhumation			Fourniture, pose d'un jeu de dalles et fermeture par un marbrier suite à l'inhumation du cercueil	290,00
			Caveau case simple 1 place (hors semelle) dans un rayon de 25kms	1 700,00

Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 0,00

TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	760,00	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	3 780,00
--	---------------	--	-----------------

Total HT €	Total TVA €	Total TTC €
3 829,55	710,45	4 540,00

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20%, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10%.

Les prestations identifiées par le repère (**) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 25-27-0054.

Commentaires:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit. Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche» est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT:

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du

FUNEXCELSIS - SASU au capital de 7500 euros - L'embourquerie 27410 Grandchain - France

RCS B 487 487 589 Ville du greffe BERNAY - APE 9603Z - Responsable légal : Romain BALLY

N° TVA : FR84487487589 - SIREN 487487589 - SIRET 48748758900029 - Tva sur les débits - N° Orias : 09049441



MERLETTE
Normandie

ecoplus
funéraire
LE CHOIX DU PRIX.

MAISON MERLETTE

- Normandie -

66-68 rue Saint Louis

27000 EVREUX France

Tél : 02 79 02 73 76

Email : ecoplusevreux@maisonmerlette.fr

Habilitation : 25-27-0054 - SIRET: 48748758900078

Devis n° CRE003289

Page 3 de 5

bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour. Ce devis est valable 1 mois.

Devis établi le 14/08/2025, valable 30 jours à compter du 14/08/2025

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"



MERLETTE
Normandie

ecoplus
funéraire
LE CHOIX DU PRIX.

MAISON MERLETTE

- Normandie -
66-68 rue Saint Louis
27000 EVREUX France
Tél : 02 79 02 73 76

Email : ecoplusevreux@maisonmerlette.fr

Habilitation : 25-27-0054 - SIRET: 48748758900078

Devis n° CRE003290

Page 1 de 5

Notre référence PRE002958
En date du 14/08/2025
Suivi par SERANDOUR Katia
Tél du client 02.32.31.52.86

. MAIRIE EVREUX

Place du Général de Gaulle
27000 EVREUX
France

Obsèques de Monsieur X

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

*En application de l'article R.2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de déces, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires.
D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.*

Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	
- Devis type pour crémation avec transport avant mise en bière, toilette et habillage, mise en bière et crémation avec recueillement au crématorium d'Evreux, récupération de l'urne par la famille pour dispersion en pleine nature				
		(attention le tarif ne comprend pas le prix de la chambre funéraire qui sera à ajouter en fonction de la chambre funéraire choisie par la famille)		
1A - Préparation et organisation des obsèques		Démarches et formalités administratives: pour l'organisation, le suivi et l'accompagnement personnalisé pour la réalisation des obsèques.	240,00	
		Toilette habillage. Tous vêtements portés par le défunt avant l'intervention du thanatopracteur seront détruits.	185,00	
2 - Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)	Housse de transport sanitaire	60,00	Transport de corps avant mise en bière forfait rayon 25 kms (chauffeur et brancardier inclus)	350,00
3 - Cercueil et accessoires	Cercueil LE PAGNOL, Crémation lyonnais en pin massif 22mm teinté - 4 poignées, cuvette biodégradable étanche, plaque d'identité.	700,00	Capiton LE SIMPLE blanc en non tissé avec ruban de finition	80,00
			Préparation, mise en bière et fermeture du cercueil	70,00
5 - Transport du défunt		Porteur pour mise en bière	160,00	

FUNEXCELSIS - SASU au capital de 7500 euros - L'embourquerie 27410 Grandchain - France
RCS B 487 487 589 Ville du greffe BERNAY - APE 9603Z - Responsable légal : Romain BALLY

N° TVA : FR84487487589 - SIREN 487487589 - SIRET 48748758900029 - Tva sur les débits - N° Orias : 09049441



MERLETTE
Normandie

ecoplus
funéraire
LE CHOIX DU PRIX.

MAISON MERLETTE

- Normandie -
66-68 rue Saint Louis
27000 EVREUX France
Tél : 02 79 02 73 76

Email : ecoplusevreux@maisonmerlette.fr

Habilitation : 25-27-0054 - SIRET: 48748758900078

Devis n° CRE003290

Page 2 de 5

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
après mise en bière (avec cercueil)			Corbillard crématorium d'EVREUX	240,00
6 - Cérémonie funéraire			Maitre de cérémonie (-50 kms)	200,00
7B - Crémation	Urne en carton Choix Funéraire	60,00		
8 - Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	1 Vacation de police (frais non soumis à la TVA) (Evreux - Mairie Place de Général de Gaulle 27001 EVREUX)	25,00	Frais de crémation Adulte avec recueillement (Crématorium d'Evreux 27000 EVREUX)	1 017,00
Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 1 042,00				
TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires		845,00	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	2 542,00
Total HT € Total TVA € Total TTC € 3 040,86 346,14 3 387,00				

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20%, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10%.

Les prestations identifiées par le repère (**) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 25-27-0054.

Commentaires:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit. Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche» est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT:

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

FUNEXCELSIS - SASU au capital de 7500 euros - L'embourquerie 27410 Grandchain - France
RCS B 487 487 589 Ville du greffe BERNAY - APE 9603Z - Responsable legal : Romain BALLY

N° TVA : FR84487487589 - SIREN 487487589 - SIRET 48748758900029 - Tva sur les débits - N° Orias : 09049441



MERLETTE
Normandie

ecoplus
funéraire
LE CHOIX DU PRIX.

MAISON MERLETTE

- Normandie -

66-68 rue Saint Louis
27000 EVREUX France

Tél : 02 79 02 73 76

Email : ecoplusevreux@maisonmerlette.fr

Habilitation : 25-27-0054 - SIRET: 48748758900078

Devis n° CRE003290

Page 3 de 5

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);
- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour. Ce devis est valable 1 mois.

Devis établi le 14/08/2025, valable 30 jours à compter du 14/08/2025

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"



MERLETTE
Normandie

ecoplus
funéraire
LE CHOIX DU PRIX.

MAISON MERLETTE

- Normandie -
66-68 rue Saint Louis
27000 EVREUX France
Tél : 02 79 02 73 76

Email : ecoplusevreux@maisonmerlette.fr

Habilitation : 25-27-0054 - SIRET: 48748758900078

Devis n° CRE003288

Page 1 de 5

Notre référence PRE002958
En date du 14/08/2025
Suivi par SERANDOUR Katia
Tél du client 02.32.31.52.86

. MAIRIE EVREUX
Place du Général de Gaulle
27000 EVREUX
France

Obsèques de Monsieur X

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

*En application de l'article R.2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires.
D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.*

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
			<p>- Devis type pour inhumation en pleine terre avec creusement 1 place avec transport avant mise en bière, toilette et habillage, mise en bière et inhumation au cimetière dans un rayon de 25 km avec creusement 1 place</p> <p>(attention le tarif ne comprend pas le prix de la chambre funéraire qui sera à ajouter en fonction de la chambre funéraire choisie par la famille et l'achat de concession à faire par la famille à la Mairie)</p>	
1A - Préparation et organisation des obsèques			Démarches et formalités administratives: pour l'organisation, le suivi et l'accompagnement personnalisé pour la réalisation des obsèques.	240,00
			Toilette habillage. Tous vêtements portés par le défunt avant l'intervention du thanatopracteur seront détruits.	185,00
2 - Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)	Housse de transport sanitaire	60,00	Transport de corps avant mise en bière forfait rayon 25 kms (chauffeur et brancardier inclus)	350,00
3 - Cercueil et accessoires	Cercueil LE PAGNOL, lyonnais pin massif, 22mm, teinté - 4 poignées, cuvette biodégradable étanche, plaque d'identité.	700,00	Capiton LE SIMPLE blanc en non tissé avec ruban de finition	80,00
			Préparation, mise en bière et fermeture du cercueil	70,00
5 - Transport du défunt			3 Porteur(s) au convoi (-50 kms)	405,00

FUNEXCELSIS - SASU au capital de 7500 euros - L'embourquerie 27410 Grandchain - France
RCS B 487 487 589 Ville du greffe BERNAY - APE 9603Z - Responsable légal : Romain BALLY

N° TVA : FR84487487589 - SIREN 487487589 - SIRET 48748758900029 - Tva sur les débits - N° Orias : 09049441



MERLETTE
Normandie

ecoplus
funéraire
LE CHOIX DU PRIX.

MAISON MERLETTE

- Normandie -
66-68 rue Saint Louis
27000 EVREUX France
Tél : 02 79 02 73 76

Email : ecoplusevreux@maisonmerlette.fr

Habilitation : 25-27-0054 - SIRET: 48748758900078

Devis n° CRE003288

Page 2 de 5

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
après mise en bière (avec cercueil)			Corbillard pour la cérémonie à l'église et/ou au cimetière dans un rayon de 25 kms	260,00
6 - Cérémonie funéraire			Maitre de cérémonie (-50 kms)	200,00
7A - Inhumation	Creusement 1 place dans un rayon de 25 kms	550,00		
Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 0,00				
TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires		1 310,00	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	1 790,00
			Total HT €	Total TVA €
			2 629,54	470,46
				Total TTC €
				3 100,00

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20%, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10%.

Les prestations identifiées par le repère (**) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 25-27-0054.

Commentaires:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires possés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit. Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche» est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

– Conformément aux dispositions du CGCT:

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

– Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);

– En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de

FUNEXCELSIS - SASU au capital de 7500 euros - L'embourquerie 27410 Grandchain - France
RCS B 487 487 589 Ville du greffe BERNAY - APE 9603Z - Responsable légal : Romain BALLY

N° TVA : FR84487487589 - SIREN 487487589 - SIRET 48748758900029 - Tva sur les débits - N° Orias : 09049441



MERLETTTE
Normandie

ecoplus
funéraire
LE CHOIX DU PRIX.

MAISON MERLETTE

- Normandie -

66-68 rue Saint Louis

27000 EVREUX France

Tél : 02 79 02 73 76

Email : ecoplusevreux@maisonmerlette.fr

Habilitation : 25-27-0054 - SIRET: 48748758900078

Devis n° CRE003288

Page 3 de 5

commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour. Ce devis est valable 1 mois.

Devis établi le 14/08/2025, valable 30 jours à compter du 14/08/2025

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"